DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 21 mars 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 Mars 2022	15 Mars 2022
23	16	16 + 2		

Délibération n° 2022DE03-0017 : Don en numéraire au profit de l'Ukraine

L'an deux mille vingt-deux, **le lundi 21 mars** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière » le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison du village de la commune déléguée de Péré, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.
Membres absents non représentés : Rémi GROLAUD, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE.
Membres absents représentés : Micheline SIMONNEAU (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Denis DUBOURGNOUX (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU).
Secrétaire de séance : Jean-Yves BOUCARD

Monsieur le Maire expose qu'en raison d'un conflit armé en Ukraine, une partie de la population ukrainienne n'a pas eu d'autres choix que de fuir leur pays. Cette situation humanitaire hors du commun nécessite de la part de tous un élan de générosité.
La Commune souhaite donc effectuer un don numéraire au profit des réfugiés ukrainiens par le biais de la Protection Civile conformément à la volonté des conseillers municipaux en réunion de travail.

Monsieur le Maire propose la somme de 500.00 € et qu'un deuxième don pourrait être effectué plus tard.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 abstention (M. Malterre) et 17 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de faire un don en numéraire auprès de la Protection Civile au profit de l'Ukraine pour un montant de 500.00 €
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20220321 – 2022DE03-017_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 25 / 03 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Les signatures sont au registre.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 25 mars 2022.
Le Maire,

Walter GARCIA.